



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 26 mars 2010 à 17 h 45 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 45.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Ouverture de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2010

CM-201003096 1.1

Il est proposé par monsieur Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 26 mars 2010, ci-après reproduit :

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mars 2010
- 9 Personnel**
 - 9.1 Congédiement de monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Sylvie Dauphinais dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque son mari est employé cadre de la Ville de Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance en s'abstenant de participer aux discussions concernant ce point.

CONGÉDIEMENT DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER, DIRECTEUR DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CM-201003097 9.1

Considérant les faits soumis aux membres du conseil dans une lettre datée du 26 mars 2010 et signée par monsieur Louis Lemay, directeur général, concernant monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires, à laquelle est jointe les pièces identifiées comme étant les annexes « A » à « G ».

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De congédier monsieur Daniel Fournier du poste de directeur des loisirs et des services communautaires, et ce, en date du 26 mars 2010.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Sylvie Dauphinais réintègre l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201003098

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier